Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE AU GHANA

Standard Ambassade (pendant les heures d'ouverture)	+233 302 21 4 5 50
Numéro d'urgence (24h/24)	+233 540 122 005
Assistance consulaire	consulat.accra-amba@diplomatie.gouv.fr
Site internet	www.ambafrance-gh.org
Compte Facebook	French Embassy in Ghana

Numéros utiles au Ghana

Police	191, 18555 (Vodafone et MTN) 0302 77 39 06 et 0302 78 73 73
Ambulance	193
Pompiers	192 et 999

Rappel ! S'inscrire au Registre des Français établis hors de France pour se tenir informé et solliciter l'assistance des services consulaires, en cas de besoin.
Faites le savoir autour de vous !

Prendre Rdv pour s'immatriculer :

consulat.accra-amba@diplomatie.gouv.fr **+(233) 302 21 45 50**

Les Français résidant à l'étranger peuvent s'inscrire auprès des services consulaires, actualiser leurs données ou signaler leur départ directement sur le site service.public.fr. N'oubliez pas d'actualiser vos informations régulièrement.

Le service Ariane, disponible gratuitement en ligne, vous permet lors de vos voyages, professionnels ou personnels, de recevoir des consignes de sécurité du ministère français des affaires étrangères.

Consultez le site Conseils aux voyageurs, en particulier la rubrique « sécurité », qui vise à faciliter la préparation et le bon déroulement d'un déplacement à l'étranger.

I° - Des consignes simples de sécurité et l'attitude à observer dans la vie quotidienne au Ghana

Les consignes habituelles de sécurité :

• Des précautions doivent être prises pour éviter les vols ou les pertes en particulier dans les aéroports, taxis, hôtels et restaurants et sur les plages.

• Pour les personnes s'installant au Ghana, il est recommandé, par mesure de précaution, d'être attentif à la sécurisation de son domicile (verrouillage possible des accès) et au voisinage et de se munir d'un système de gardiennage sûr.

• Eviter de circuler à pied la nuit à Accra (et dans les grandes villes du pays), dans les quartiers populaires (Nima, James Town), les rues commerçantes (Osu) ou les quartiers résidentiels (Cantonment, Ridge, East Legon) en raison des risques de vol à l'arrachée, parfois violents. Il est aussi recommandé d'être vigilant au moment d'un retrait d'espèces auprès d'une banque ou d'un distributeur, déconseillé de nuit.

• Eviter d'arborer des signes ostentatoires de richesse (bijoux, montres de valeur, téléphone portable, appareils photographiques…) dans les lieux très fréquentés.

• Lors des déplacements en voiture, notamment la nuit, fermer les portes de l'intérieur ; être vigilant lors du retour au domicile en vérifiant notamment de ne pas être suivis. Si vous êtes suivis, ne pas rentrer à

votre domicile mais essayer immédiatement de vous rendre dans des lieux fréquentés ou dans un poste de police.
• Ne pas laisser de sacs ou d'effets personnels visibles à l'intérieur de votre véhicule, mobile ou l'arrêt. Les cas de vols sont fréquents, en tout lieu.
• Pour circuler, être en possession du permis de conduire et de toutes les pièces afférentes à l'autorisation de circulation du véhicule (papiers du véhicule, assurance, contrôle technique) ; respecter le code de la route. Il est rappelé que les accidents de la route sont très fréquents et que le port du casque est obligatoire pour les deux roues.
• En passant les barrages routiers : conduire lentement. De nuit, allumer les feux de position et le plafonnier du véhicule, rester calme, ne pas provoquer, ne pas entamer de discussion ou de négociation, faire très attention aux trous sur certaines chaussées qui ne sont pas toujours très visibles et aux égouts à ciel ouvert des bas-côtés.
• En cas d'accident, essayer de contacter le poste de police le plus proche et rester sur place tout en étant attentif à toute manifestation d'agressivité de la part des personnes présentes sur les lieux. Contacter votre assureur.
• Fumer est interdit par la loi dans les espaces publics, à l'exception des zones désignées à cet effet.
• Il convient de demander l'autorisation avant de filmer et de photographier des personnes ou des bâtiments publics.

Lors de vos déplacements dans le pays :
• Pensez à informer quelqu'un lorsque vous vous déplacez dans le pays.
• Les heurts entre chefferies, parfois violents, sont récurrents dans le Nord-Est du pays. Ces dernières années, des couvre-feux ont ainsi, à plusieurs reprises, été établis dans les villes de Bawku et de Yendi notamment, mais aussi plus récemment à Bunkpurugu et Bimbilla. Il est donc conseillé de se renseigner préalablement sur l'état de la situation avant de se rendre dans ces villes.
• Du côté des plages, plusieurs agressions violentes, pour vol, ont été signalées sur la plage de Kokrobite située à 25 km à l'ouest d'Accra, y compris en journée. Il est recommandé de faire preuve d'une vigilance particulière et de ne pas s'éloigner de la zone des hôtels et des restaurants.
• Des cas d'agressions et vols à main armée commis par des coupeurs de routes sont rapportés notamment dans le centre et le nord du pays, après la tombée de la nuit.

Les risques d'escroquerie :
• Des cas d'escroquerie étant régulièrement recensés à la suite de l'utilisation d'une carte de crédit, il est recommandé de se montrer vigilants et de privilégier certains paiements en espèce.
• Une recrudescence des actes de cybercriminalité a été constatée (e-mails malveillants, « chats » en ligne : arnaque aux sentiments ; proposition frauduleuse d'affaires) à l'égard des ressortissants étrangers. Il est conseillé de ne jamais répondre aux mails douteux et de ne jamais verser d'argent, ni de communiquer ses références bancaires ou de carte de paiement face à une sollicitation commerciale ou d'un particulier en détresse alléguée. La véracité des faits peut éventuellement être vérifiée auprès de l'ambassade de France préalablement à tout envoi d'argent.
• Les visiteurs au Ghana sont mis en garde contre les achats d'or à des organismes autres que le « Precious mineral marketing co.ltd », ou contre toute proposition écrite ou orale de transferts de fonds ou d'opération douteuse de change.

II° - Rôle de l'ambassade et du consulat

• L'ambassade et la section consulaire assistent les Français résidants ou de passage en difficulté. En cas d'agression ou de vol, il est recommandé de porter plainte le plus rapidement possible auprès des autorités de police locales, de contacter le cas échéant votre assurance afin de lui déclarer le sinistre dont vous avez été victime, d'informer le consulat des circonstances et modalités du vol et de lui déclarer le vol éventuel de vos papiers d'identité.
• En cas de crise ou de situation exceptionnelle, l'ambassade met en place un dispositif spécifique (plan de sécurité) qui s'appuie notamment sur le réseau des chefs d'îlots. Ceux-ci pourront être contactés ou être amenés à vous transmettre d'éventuelles informations ou consignes de la part de l'ambassade. Celle-ci pourra également communiquer avec vous directement par SMS ou par courriel. Il est donc important de conserver vos données personnelles à jour : à l'occasion de votre venue au consulat pour effectuer une démarche administrative ou bien encore en vous connectant régulièrement sur le site service.public.fr.